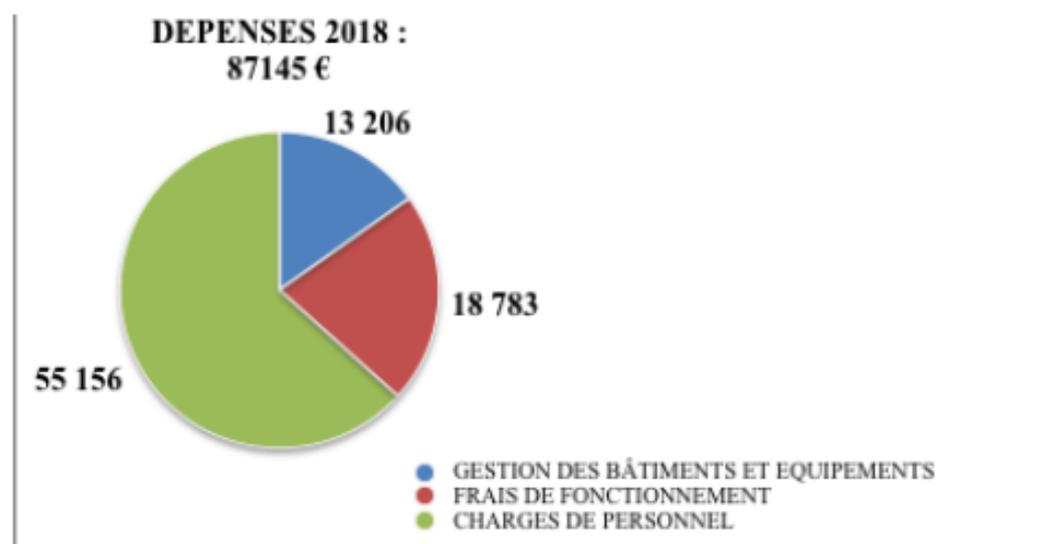


En 2018, pour assurer sa pastorale, la Paroisse de Plaisir a dépensé 87 145 €, dont 52312 € en salaires et charges pour rémunérer les prêtres, la secrétaire paroissiale, ainsi que la femme de ménage.

Les frais de fonctionnement sont stables : 18 783 € (19 051 € en 2017 )

Les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'entretien du presbytère, de la salle paroissiale et de l'église sont en légère augmentation de 13,5% à 13 206 € (11633 € en 2017).

Comme les années précédentes , il n'y a pas eu de dépenses d'investissements prises en charge par le Diocèse.



Les quêtes sont en progression à 44 984 € contre 39 143 € en 2017.

Les dons (obsèques, mariages, baptêmes, offrandes diverses,...), sont stables à 21 555 € (21 417 € en 2017).

Les autres recettes dont les inscriptions au catéchisme et les cierges ont baissé à 17729 € (20 509 € en 2017)

Ces comptes présentent un déficit de 2 877 €.

Le Denier du culte est en régression de 9,6% à 54 736 € (2016 : 57846€ ), après compensation des pertes de la paroisse, il permet de dégager un excédent de 51 859 €, que le Diocèse pourra reverser à des paroisses en difficultés financières, comme il le fait pour Plaisir depuis plusieurs années.

